

Extrait du registre des Délibérations **Séance du 16 juillet 2025**

Convocation : 10 juillet 2025 - Date d'affichage : 10 juillet 2025

Sous la Présidence de M. Thierry IGONNET, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mercredi seize juillet à vingt heures à Dompierre-les-Ormes - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	Mme Béatrice AUFRANT
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	-
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	-
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 19

Absents excusés : M. Hervé JOSEPH (Germolles sur Grosne), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), Mme Fabienne PRUNOT (Navour sur Grosne), M. Rémy MARTINOT (Pierreclos), Mme Michèle DORIN (Saint Pierre le Vieux), M. Jean-Noël BERNARD (Serrières), M. Damien THOMASSON (Tramayes)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, Mme Fabienne PRUNOT à M. Jean PIEBOURG, M. Damien THOMASSON à M. Michel MAYA

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Marcel RENON

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière)

Aménagement du tènement communautaire ex-« Forêt Sciage 71 » Longverne – 71520 Montmelard

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2025

Application agréée E-legalite.com

Avenants aux marchés de travaux

VU les articles L. 2432-1, L. 2432-2 et R. 2432-2 à R. 2432-7 du Code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2023-56 du 9 novembre 2023 attribuant le marché de travaux relatif à l'aménagement du tènement communautaire ex-« Forêt Sciage 71 » situé à Montmelard aux entreprises attributaires,

CONSIDERANT la nécessité de conclure des avenants au marché de travaux pour l'aménagement du tènement communautaire ex-« Forêt Sciage 71 » situé à Montmelard, et notamment avec les entreprises titulaires des lots 2, 4, 5, 6, 7 et 8, afin de prendre en compte les modifications techniques intervenues en cours de réalisation,

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de conclure les avenants au marché de travaux d'aménagement du tènement communautaire ex « Forêt Sciage 71 » situé à Montmelard, fixant les nouveaux montants des marchés comme suit :

Nom de l'entreprise	Désignation du lot	Montant initial du marché en €HT	Montant de l'avenant en €HT	Nouveau montant du marché en € HT
SARL VOUILLON SA	Lot n°2 : Démolition Maçonnerie	162 068.17	2 132.99	164 201.16
BAUX	Lot n°4 : Bardage couverture	149 075.41	-838.22	148 237.19
ROLLET	Lot n°5 : Menuiseries aluminium	36 784.00	-6 429.00	30 355.00
AB FERMETURE	Lot n°6 : Portes sectionnelles	16 060.00	-1 740.00	14 320.00
SL2P	Lot n°7 : Plâtrerie Peinture	18 275.40	922.80	19 198.20
LAFFAY	Lot n°8 : Menuiseries	4 130.00	-1 470.00	2 660.00

➤ **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget annexe « ZA Longverne » de la Communauté de communes,

➤ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les avenants correspondants avec les entreprises titulaires.

Fait le même jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché
Thierry IGONNET,
1^{er} Vice-Président



REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2025

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2025-50